Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014) **Heft:** 2035

Artikel: Les balances commerciales ne penchent pas impunément d'un côté ou

de l'autre : la Suisse ou l'Allemagne devraient-elles viser activement à réduire leur excédent commercial? Deux articles pour comprendre (1/2)

Autor: Erard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012720

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

commencé à travailler une pâte promettant de lever pour la prochaine consultation populaire.

Qu'y a-t-il en face? Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Yves Rossier, semble bien seul à porter le dossier de l'accord institutionnel. Et surtout personne n'a entrepris d'imaginer ce que pourrait représenter un tel accord. On s'est même interdit d'y penser.

Sous la forme d'un accordcadre regroupant les quelque
120 accords conclus entre la
Suisse et l'UE mais excluant la
reprise automatique du droit
européen, un rapprochement
institutionnel a été timidement
évoqué à quelques reprises,
sans suite, depuis une dizaine
d'années. Micheline Calmy-Rey
s'était même risquée à rompre
une lance en faveur d'une telle
solution au soir du vote
favorable sur la libre

circulation en février 2009, mais sans trouver d'écho.

Parler d'un accord-cadre irritait autant les pro que les anti-européens, pour des raisons tout à fait contradictoires. Les premiers y voyaient un misérable *ersatz* d'adhésion et les seconds une adhésion camouflée. Entre les deux, personne n'avaient envie de se brûler les doigts avec une question politiquement et électoralement explosive.

C'est dire que l'idée d'un accord institutionnel n'a fait l'objet, en dehors du département des affaires étrangères, d'aucun examen politique et ne dispose pour l'heure d'aucun soutien. Le Conseil fédéral est divisé, les partis ont, avec les élections fédérales de 2015 et surtout la répartition des sièges au Conseil fédéral, des préoccupations autrement plus

importantes. L'opinion n'a pas la moindre idée du pourquoi et du comment d'un accord institutionnel.

Tout cela fait penser au contexte de l'avant 6 décembre 1992, où le peuple était convié, après 20 ans de propagande officielle excluant l'adhésion à l'UE, à faire un grand saut. On sait ce qu'il en advint.

Quand les milieux intéressés auront fini de phosphorer sur des modèles de contingentement de la maind'œuvre étrangère d'une infinie complexité, dont l'astucieuse sophistication ne risque pas de les rendre acceptables par Bruxelles pour autant, ils pourront utilement investir l'énergie, l'imagination et les neurones si heureusement stimulés à cette occasion dans l'anticipation de ce qui pourrait être une campagne décisive pour l'avenir de ce pays.

Les balances commerciales ne penchent pas impunément d'un côté ou de l'autre

La Suisse ou l'Allemagne devraient-elles viser activement à réduire leur excédent commercial? Deux articles pour comprendre (1/2)

Lucien Erard - 26 avril 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25687

Bon réflexe de l'ancien président du Directoire de la Banque nationale: <u>Jean-Pierre Roth</u> fait remarquer que les <u>reproches</u> adressés à l'Allemagne par la Commission européenne, qui la tance pour

ses excédents commerciaux, pourraient aussi être faits à la Suisse (voir aussi <u>l'article de</u> <u>Jean-Pierre Ghelfi</u>).

Mais réflexe cependant teinté d'égocentrisme: il se limite à

dire que cet excédent - 12% du PIB en Suisse en 2013 - «ne nuit pas à la santé» du pays. Or, ce disant, notre auteur se réfère uniquement à la situation du pays excédentaire.

Il est vrai que nous sommes plus riches. Il est vrai aussi que ces excédents sont en bonne partie investis à l'étranger.

Mais c'est faire l'impasse sur les reproches faits à l'Allemagne, que Roth comme aussi Guy Verhofstadt qualifient d'insensés.

Car un excédent commercial ici correspond à un déficit ailleurs, lequel entraîne une baisse du cours de la monnaie nationale, donc des prix à l'exportation ainsi qu'une augmentation des prix à l'importation. Ces variations de cours touchent aussi bien les pays excédentaires que les pays déficitaires s'ils renoncent à intervenir sur le marché monétaire. En bonne théorie économique, l'équilibre des échanges devrait donc progressivement se rétablir grâce à l'évolution des taux de change.

Déficitaire, un pays qui veut éviter une hausse des prix à l'importation ne peut qu'emprunter pour soutenir sa monnaie. Inversement, un pays excédentaire qui veut éviter de ruiner son économie par une hausse des prix à l'exportation peut intervenir sans limites en vendant de sa monnaie nationale – comme le fait la

Suisse depuis quelques années.

La situation se présente différemment au sein de la zone euro de l'Union européenne. Dans ce cas, un pays excédentaire, l'Allemagne par exemple, concurrence l'industrie et les services des autres pays membres qui, faute de pouvoir dévaluer, doivent faire pression sur les coûts de leur production pour devenir plus compétitifs et réduire le pouvoir d'achat de leur population pour freiner leurs importations. Ils se trouvent dans l'obligation de pratiquer une politique déflationniste douloureuse, à l'exemple des pays du sud de l'Europe ou de la France voisine qui se voit de surcroît contrainte de ramener son déficit budgétaire à moins de 3%.

Si donc l'Union européenne s'adresse à l'Allemagne, c'est parce qu'il s'avère moins douloureux pour un pays excédentaire de rétablir l'équilibre de sa balance commerciale en augmentant ses coûts de production par des hausses de salaire – ce que le gouvernement allemand vient au demeurant de faire en introduisant le salaire minimum – et en augmentant la demande de biens

d'importation par des baisses d'impôt, des investissements publics et des déficits budgétaires.

En termes macroéconomiques, un excédent de la balance commerciale correspond à une réduction de la demande intérieure du pays qui ne peut être compensée que par un accroissement des dépenses publiques et par une diminution de l'épargne.

Le rapport de la Commission européenne, qui traite de la prévention et de la correction des déséquilibres macroéconomiques, ne parle pas évidemment de la Suisse. Il n'en demeure pas moins que nos excédents pèsent sur les pays déficitaires.

Si dans l'ensemble nous avons raison d'empêcher une hausse du franc, qui aurait des effets destructeurs pour notre industrie d'exportation et nos services, nous devrions, sans attendre d'y être contraints, augmenter nos investissements publics, nos déficits budgétaires et le pouvoir d'achat de notre population, le tout pour contribuer à la relance chez nos partenaires commerciaux européens déficitaires.